

points de vue.

L'actualité sous la loupe du DFAE



Bonjour,

C'est une étape. Le résultat de plusieurs années de travail intense. Le Conseil fédéral a annoncé aujourd'hui avoir pris acte de la fin matérielle des négociations avec l'Union européenne (UE) sur l'approche dite par paquet. Une approche dont l'objectif est de stabiliser et développer la voie bilatérale: la base de notre relation avec l'UE. Après une déclaration de la présidente de la Confédération Viola Amherd et de la présidente de la commission européenne Ursula von der Leyen, trois représentants de l'Exécutif fédéral sont ce vendredi après-midi devant la presse pour s'exprimer sur cette thématique. La conférence de presse peut être suivie [via ce lien](#).

Au-delà de l'actualité, le dossier européen accompagne la politique étrangère de la Suisse depuis plusieurs décennies. L'occasion de vous proposer ci-dessous un bref retour dans le passé en images et en citations sur les décisions marquantes, les moments clefs qui ont jalonné nos relations avec l'UE.

Car dans la politique étrangère de la Suisse, le parlement et le peuple jouent leurs rôles, primordiaux. Des décisions sont prises, des choix sont faits. Cela a été et ce sera le cas pour l'Europe, mais aussi à propos du budget, qui donnera un cadre à notre action en 2025.

2024 a aussi été marqué par les 75 ans des Conventions de Genève. Cette année, nous l'avons rappelé sans cesse: le droit international humanitaire doit être respecté. Mais il est vrai que ni le multilatéralisme, ni le droit international n'ont été à même d'éviter les conflits au Proche-Orient, en Ukraine ou au Soudan et leurs conséquences humanitaires dramatiques. C'est une réalité. Une dure réalité.

Et pourtant, en trois-quarts de siècle, les Conventions de Genève ont sauvé des millions de vies. Elles ont réuni des milliers de membres de familles dispersées et ont réconforté autant de prisonniers de guerre. Ainsi, comme le soulignait en novembre dernier le conseiller fédéral Ignazio Cassia devant le Conseil de sécurité à New York, «il faut sans tarder retrouver une base commune d'humanité et bâtir un édifice de paix solidement ancré dans le droit international, y compris la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire.»

Loin de l'Europe et de New York, nous partions aussi en Inde, avec l'ambassadrice Maya Tissafi.

Bonne lecture et joyeuses fêtes de fin d'année,

Nicolas Bideau
Chef Communication DFAE

on fait le point.

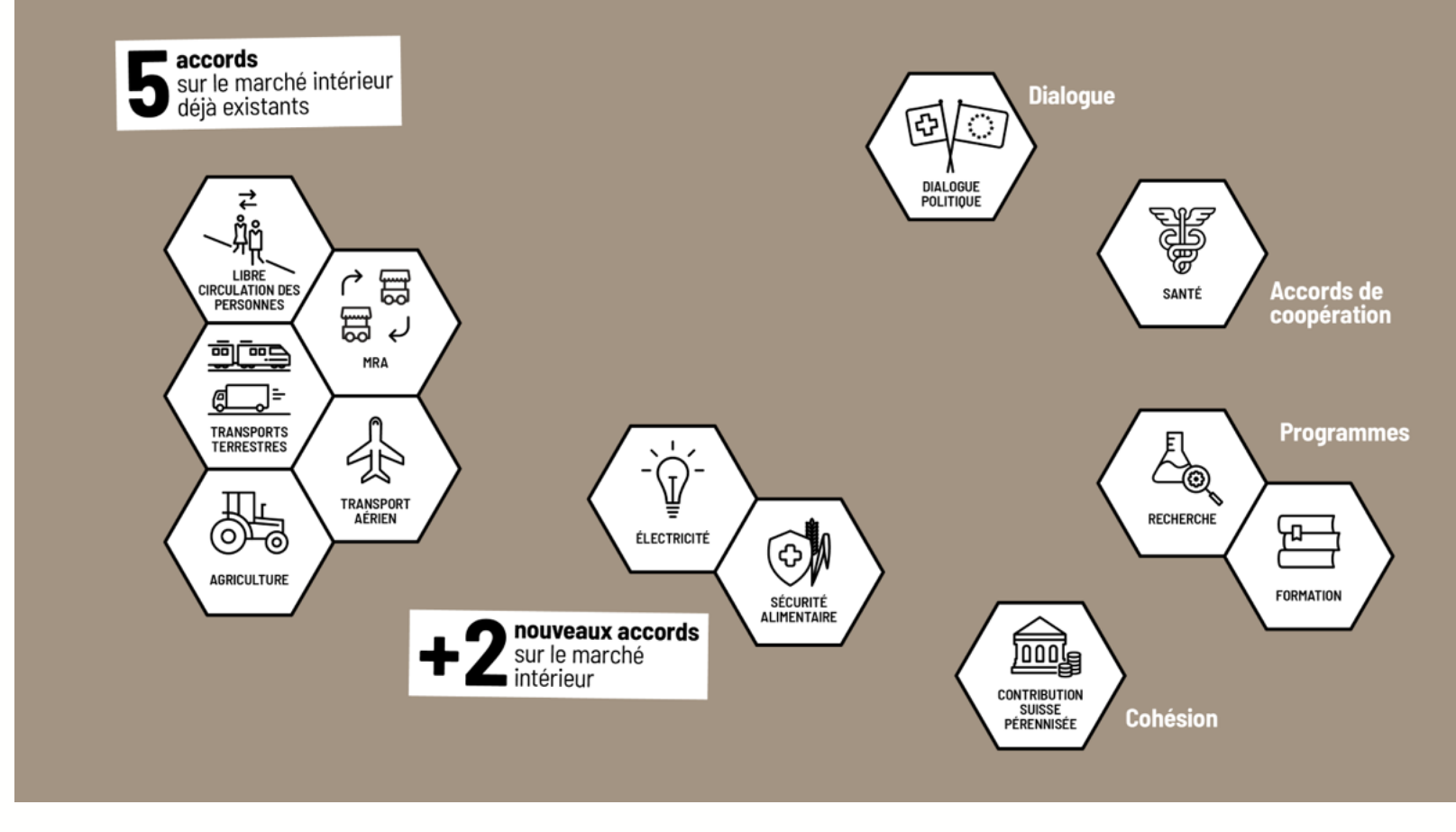


Europe

Le Conseil fédéral vient de l'annoncer ([communiqué de presse](#)) : il a pris acte ce 20 décembre de la **fin matérielle des négociations** avec l'Union européenne sur l'approche dite par paquet. Concrètement, cela signifie que les discussions avec l'UE sur le contenu de ce paquet sont terminées, que les deux chefs négociateurs ont pu accorder leur violon. Pour y arriver, les négociations ont été intenses ces derniers mois. Environ 200 séances de négociations ont eu lieu entre les deux délégations depuis leur ouverture en mars dernier. C'est en moyenne quelque 22 séances par mois. Et plus de cinq par semaine. Fin du calcul.

Reste encore à finaliser les documents au niveau juridique ainsi qu'à les traduire. Mais nous venons là de passer une **étape majeure** vers la conclusion formelle des négociations, prévue pour avant l'été 2025. Celle-ci sera marquée par le paraphe, oui c'est le jargon officiel, du texte final des accords par les deux négociateurs en chef. C'est à ce moment-là que le Conseil fédéral se prononcera sur la signature des accords et leur mise en consultation.

Qu'est-ce que l'approche par paquet? Premier élément, son objectif est de stabiliser et de développer la voie bilatérale - le socle de nos relations avec l'UE. Ainsi, cette approche comprend notamment l'**actualisation** de cinq accords d'accès au marché importants, la conclusion de **nouveaux accords** (électricité, sécurité alimentaire et santé) et des **solutions institutionnelles** que vous trouvez condensés ci-dessous en image. Tous les tenants et aboutissants de cette approche par paquet sont disponibles sur [cette page](#), où vous trouverez également des fiches détaillées qui présentent ce qui a été obtenu dans le cadre des négociations.



Un dernier mot sur l'actualité concernant la politique européenne de la Suisse: elle peut être suivie en tout temps [ici](#), [sur notre site](#).

Au-delà de l'étape de ce 20 décembre, d'autres ont marqué notre histoire «récente» avec l'Europe, dont le premier jalon a été posé en **1972**. Et c'est bien le mot «jalon» qui est utilisé par la Weltwoche, pour qui «l'importance du moment est comparable à celle du Pacte fédéral de 1291, de la bataille de Marignan, de la paix de Westphalie, du Congrès de Vienne et de la fondation de l'Etat fédéral en 1848» ([Documents diplomatiques suisses, dodis.ch/3621.1, page 3](#)). L'événement évoqué par l'hebdomadaire zurichois, c'est l'**accord de libre-échange avec la Communauté économique européenne (CEE)**.



Il est signé au nom de la Suisse le 22 juillet 1972 à Bruxelles par le conseiller fédéral Ernst Brugger (au centre de l'image, [dodis.ch/50546](#)). A sa gauche, Paul Jolles, négociateur en chef et directeur de la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique. Le peuple et les cantons approuvent l'accord de libre-échange le 3 décembre 1972 par 72,5% des voix.

L'année **1992** et le **rejet par le peuple à 50,3% de l'adhésion à l'Espace économique européen** constitue une deuxième étape marquante. Au soir du résultat de la votation populaire, le 6 décembre, le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz s'exprime et parle de «**dimanche noir**». Le lendemain, une session extraordinaire est organisée au parlement. Alors président de la Confédération, René Felber s'exprime au nom de l'exécutif: «Le Conseil fédéral prend acte de ce choix qu'il respecte. Il regrette que la Suisse renonce ainsi aux possibilités d'ouverture qui lui étaient offertes et rompe ainsi également avec sa politique de rapprochement avec l'Europe, qui était le fait politique engagé dès après la Deuxième Guerre mondiale.» ([dodis.ch/61182, page 6](#))



Après ce tournant dans l'histoire des relations helvético-européennes, le **Conseil fédéral** entame dès 1994 des négociations bilatérales et sectorielles avec l'UE sur le transport terrestre, le transport aérien, la libre circulation des personnes, la recherche, les marchés publics, les obstacles techniques au commerce et l'agriculture. Résultat: les **Accords bilatéraux I**, signés en 1999 et acceptés en mai 2000 par le peuple suisse (67,2%). Un deuxième groupe d'accords, les **Accords bilatéraux II**, sont signés en 2004 et approuvés par la population en juin 2005 (54,6%). Ils couvrent notamment les thèmes de la lutte contre la fraude et de la participation de la Suisse au système de Schengen/Dublin (asile, migration, justice et police).

La **voie dite bilatérale**, qui constitue le socle de notre relation avec l'UE, est établie. Après la décision du Conseil fédéral en mai 2021 de ne pas signer l'**Accord institutionnel** avec l'UE, le dialogue avec les institutions européennes reprend en 2022 sur la base de l'approche dite par paquet, évoquée tout au début de ce texte, qui fait donc suite aux Accords bilatéraux I et II. Après une série de discussions exploratoires et techniques, le mandat de négociations définitif avec l'UE est approuvé par le Conseil fédéral le 8 mars 2024.

Et nous voilà de retour en décembre 2024. La boucle est bouclée, jusqu'à la prochaine étape. L'une de celles-ci: la préparation d'un message pour le parlement, qui portera sur le paquet d'accords, la législation suisse adaptée ainsi que les mesures d'accompagnement, qui lui sera transmis probablement début 2026.

point final.

Dernier tour de piste pour les **chaises conçues par le DFAE** à l'occasion des 75 ans de Conventions de Genève. Savez-vous où elles se trouvent désormais? Et bien à **Freetown, New York, Berne et bien sûr Genève** pour que le symbole qu'elles représentent et l'histoire qu'elles véhiculent puisse être racontées, propagées. Le message: encore et toujours, partout dans le monde, une place doit être réservée au respect du droit international humanitaire. Les voici ici [en vidéo](#) lors d'un événement organisé par la Suisse au quartier général des Nations Unies à New York.

CONTACT

Communication DFAE
Palais fédéral Ouest
3003 Berne

communication.newsletter@dfe.admin.ch



[Adaptez le profil](#) | [Sa désinscription](#)

Copyright © 2024 DFAE. Tous droits réservés.
Images «On fait le point» © [dodis.ch/50546](#), [dodis.ch/63376](#), [dodis.ch/63376](#), DFAE
Images «Le point des diplomates» et «On pointe vers l'étranger» © DFAE